

LIBAN

Environnement opérationnel

Contexte

Le Liban n'est pas signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés ni de son Protocole de 1967, et ne dispose pas non plus d'une législation et de pratiques administratives pour répondre aux besoins particuliers des réfugiés. Le cadre de protection est donc fragile et les réfugiés risquent d'être victimes d'amendes, de périodes de détention prolongées et parfois d'expulsions.

Plus de 80 pour cent des réfugiés et des demandeurs d'asile enregistrés au Liban, au nombre d'environ 9 000, sont irakiens. Comme la situation demeure instable dans leur pays d'origine, la plupart préfèrent rester au Liban et chercher des solutions ailleurs, plutôt que de rentrer en Iraq et d'être confrontés à des risques graves et persistants, mettant leur sécurité en péril. Le Liban abrite également le Centre de réinstallation régional, qui facilite le processus de réinstallation pour l'ensemble du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Besoins

Les réfugiés et les demandeurs d'asile mènent une vie éprouvante. Risquant d'être arrêtés, détenus et expulsés, ils ont en outre peu de moyens légaux de subvenir à leurs besoins et à ceux des membres de leur famille. Beaucoup sont totalement tributaires de l'assistance que leur prodiguent le HCR et ses partenaires.

Les réfugiés qui sont placés en détention ont besoin de conseils et d'interventions juridiques pour obtenir leur libération. Si les interventions juridiques ont conduit des tribunaux à ordonner la libération de réfugiés, ces ordonnances ne sont pas systématiquement appliquées. Bon nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile peuvent donc être incarcérés pendant de longues périodes, et dans des conditions difficiles.



Chiffres prévisionnels pour le Liban

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Iraq	29 700	8 000	30 000	8 000
	Soudan	100	100	100	100
	Rép. arabe syrienne	50	50	50	50
	Pays divers	150	150	150	150
Demandeurs d'asile	Iraq	400	400	400	400
	Soudan	400	400	400	400
	Rép. arabe syrienne	150	150	150	150
	Pays divers	700	700	700	700
Total		31 650	9 950	31 950	9 950

Stratégie et activités en 2011

En coopération avec les autorités, le HCR s'emploiera à améliorer l'environnement de protection. Le Haut Commissariat continuera à enregistrer, d'après les prévisions, 350 réfugiés par mois et à rencontrer chaque jour 100 réfugiés et demandeurs d'asile pour leur dispenser des conseils et entreprendre de déterminer leur statut. Ces personnes recevront une aide pour subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

Une attention particulière sera accordée aux individus les plus vulnérables, et notamment aux détenus, aux femmes, aux enfants, ainsi qu'aux personnes âgées et handicapées. Les personnes qui peuvent bénéficier des dispositions restreintes de la loi qui régit le séjour et le travail dans le pays bénéficieront d'une aide pour se procurer les permis nécessaires. Le suivi des détenus, l'assistance juridique et les mesures de lutte contre la violence sexuelle et sexiste contribueront à assurer la protection et la sécurité des réfugiés vis-à-vis de la violence et de l'exploitation.

Des efforts seront également déployés, dans le cadre d'une étroite collaboration avec le Gouvernement, pour élaborer un mémorandum d'accord qui donnerait une base plus solide à la présence et aux activités du HCR dans le pays.

Par l'entremise de ses partenaires, le HCR prodiguera une assistance médicale, notamment des soins primaires, hospitaliers, mentaux et psychologiques, à tous les réfugiés et les demandeurs d'asile qui en ont besoin. Il offrira des bourses scolaires à des enfants, organisera des cours de rattrapage et des formations professionnelles et prendra des mesures pour

remédier aux taux d'abandon élevés dans les communautés touchées.

Les centres qui assurent des services auprès des réfugiés et des communautés d'accueil recevront un appui pour dispenser un enseignement non institutionnalisé, des formations professionnelles, des cours de musique, des activités sportives et des cours de théâtre à vocation thérapeutique, au profit de jeunes réfugiés.

Jusqu'à 500 personnes pourront bénéficier de formations et de subventions destinées à encourager leur autosuffisance. L'Organisation continuera d'aider les réfugiés qui le souhaitent à regagner leur pays d'origine. En outre, elle soumettra en temps utile des demandes de réinstallation concernant 2 500 réfugiés, et tâchera d'obtenir leur départ dans les meilleurs délais.

Le Haut Commissariat poursuivra le travail entrepris en 2010 avec des partenaires onusiens, gouvernementaux et non gouvernementaux en vue d'élaborer une stratégie de réduction et de prévention de l'apatridie au Liban.

Contraintes

Le HCR cherche toujours à conclure un nouveau mémorandum d'accord comportant des garanties contre l'arrestation, la détention et l'expulsion des demandeurs d'asile. L'élaboration d'un tel accord nécessitera la coopération de services clés, chargés d'examiner la situation des étrangers placés en détention.

L'Organisation continuera également à plaider en faveur de l'intégration de certains réfugiés sur place, tout en cherchant à

Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- Le cadre administratif national est développé ou renforcé.
 - Le cadre juridique national est conforme aux normes internationales.

Procédures de protection équitables

- Les procédures de détermination du statut de réfugié deviennent plus équitables et plus efficaces.
 - Le processus décisionnel est amélioré, de sorte que toutes les décisions relatives à l'attribution du statut de réfugié sont prises de manière équitable et dans les meilleurs délais.

Besoins et services essentiels

- Les services destinés aux groupes qui ont des besoins particuliers sont renforcés.
 - Environ 9 200 personnes bénéficient d'une orientation psychosociale.
- Les personnes relevant de la compétence du HCR disposent d'une quantité suffisante d'articles domestiques et d'hygiène.
 - Quelque 8 000 personnes reçoivent des articles de première nécessité.
 - Quelque 3 000 personnes reçoivent des protections périodiques.
- La population relevant de la compétence du HCR a un accès optimal à l'éducation.
 - Tous les enfants réfugiés suivent un enseignement formel.

Environ 500 réfugiés participent à des formations professionnelles.

- L'état de santé de la population s'améliore ou demeure stable.
 - Quelque 2 500 personnes reçoivent des soins médicaux.
 - Environ 1 600 personnes bénéficient de services de santé génésique.
 - Quelque 400 personnes reçoivent des soins de santé mentale.

Participation et autogestion communautaires

- L'autogestion communautaire est renforcée et l'autosuffisance améliorée.
 - 1 000 personnes bénéficient de services de développement communautaire.
 - Quelque 400 personnes bénéficient d'activités leur permettant de subvenir à leurs besoins.

Solutions durables

- Le potentiel en matière de rapatriements librement consentis est réalisé.
 - Environ 50 réfugiés bénéficient d'une aide au retour.
- Le potentiel en matière de réinstallations est réalisé.
 - Quelque 32 000 individus réfugiés dans la région et ayant besoin d'être réinstallés voient leur candidature soumise.
 - Quelque 2 500 demandes de réinstallation, concernant des personnes réfugiées au Liban, sont présentées avec succès.

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	1
□ Effectifs totaux	65
Internationaux	14
Nationaux	29
VNU	17
Autres	5



Le relèvement économique d'un petit village du Sud-Liban touché par la guerre de 2006 est facilité par l'aide financière accordée à l'élevage laitier.

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG :

Association AMEL
Association Justice et Miséricorde
CARITAS Liban
Conseil des Églises du Moyen-Orient

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Commission des droits de l'homme
Ministères de l'Intérieur, de l'Éducation, des Affaires sociales et de la Santé publique
Commission parlementaire des droits de l'homme

ONG :

Conseil danois pour les réfugiés
Conseil norvégien pour les réfugiés
Frontiers Association
International Medical Corps
Save the Children (Suède)

Autres :

FNUAP
OIM
OIT
OMS
UNESCO
UNICEF

apporter des solutions, sous forme de réinstallation et de rapatriement librement consenti, à d'autres réfugiés.

Dans l'attente de telles solutions, le HCR devra continuer à offrir une protection, ainsi qu'une aide matérielle, à un nombre assez restreint de réfugiés pour lesquels aucune solution durable n'a encore été trouvée.

Organisation et mise en œuvre

● Coordination

Le HCR collabore étroitement avec les autorités, en particulier avec la Direction générale de la sécurité générale et le ministère de l'Intérieur. Des réunions sont régulièrement organisées avec les ministères de l'Éducation, des Affaires sociales et de la Santé publique. Les partenariats noués avec des ONG

nationales permettent de protéger plus efficacement les droits des réfugiés.

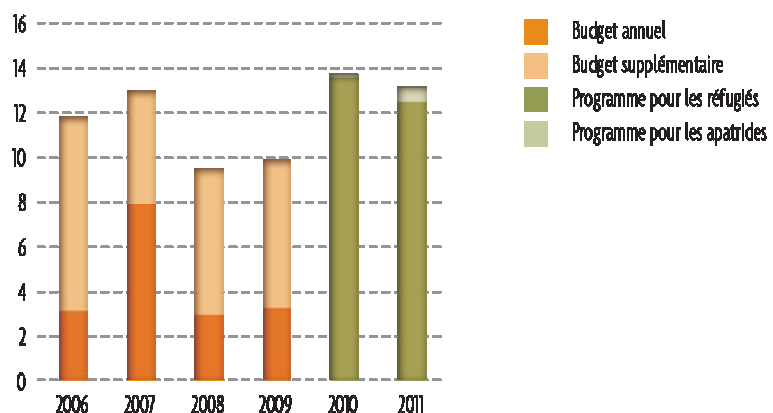
Dans le cadre de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, le Haut Commissariat assure la coordination des affaires relatives aux réfugiés. Il participe aux groupes de travail créés pour traiter les problèmes en rapport avec les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la gouvernance et s'efforce d'intégrer plus activement les questions d'apatridie dans les programmes conjoints des Nations Unies.

Informations financières

En 2010, le HCR a entrepris un examen approfondi de la population enregistrée. Certains dossiers ont été clos car les personnes concernées n'avaient pas pris contact avec le bureau depuis un an et il est à supposer qu'elles ont quitté le Liban.

Budget du HCR au Liban 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Les chiffres prévisionnels correspondants ont été revus à la baisse, ce qui a entraîné une réduction du budget pour 2011. Le nombre de nouveaux arrivants devrait être sensiblement égal au nombre de réfugiés réinstallés ; le HCR viendra donc en aide, selon les prévisions, à une population identique, comprenant

environ 9 000 personnes, dont 2 700 personnes ne pouvant être rapatriées pour l'heure, ni réinstallées. Le budget prévoit de ce fait d'attribuer davantage de fonds aux approches axées sur la communauté pour répondre à leurs besoins.

Budget 2011 pour le Liban (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	0	24 356	24 356
Cadre juridique national	163 091	33 356	196 447
Prévention de l'apatridie	0	32 356	32 356
Coopération avec les partenaires	0	28 356	28 356
Accès au territoire	108 778	0	108 778
Sous-total	271 869	118 424	390 293
Procédures de protection équitables			
Conditions d'accueil	35 428	0	35 428
Enregistrement et établissement de profils	616 562	0	616 562
Détermination de statut juste et efficace	703 088	0	703 088
Documents individuels	0	97 424	97 424
Sous-total	1 355 079	97 424	1 452 502
Protection contre la violence et l'exploitation			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	165 953	0	165 953
Protection des enfants	175 525	0	175 525
Détention non arbitraire	1 201 687	0	1 201 687
Accès aux solutions juridiques	403 814	0	403 814
Sous-total	1 946 979	0	1 946 979
Besoins élémentaires et services essentiels			
Articles ménagers et d'hygiène de base	782 315	0	782 315
Soins de santé primaire	1 272 371	0	1 272 371
Éducation	610 612	0	610 612
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	820 953	0	820 953
Sous-total	3 486 251	0	3 486 251
Autogestion et participation communautaires			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	261 696	113 113	374 809
Autogestion de la communauté et représentation équitable	473 749	0	473 749
Autosuffisance et moyens d'existence	225 167	0	225 167
Sous-total	960 613	113 113	1 073 725
Solutions durables			
Stratégie de solutions durables	157 142	0	157 142
Retour volontaire	324 578	0	324 578
Réinstallation	1 595 805	0	1 595 805
Appui à l'intégration sur place	99 719	0	99 719
Réduction des cas d'apatridie	0	133 768	133 768
Sous-total	2 177 243	133 768	2 311 012

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- L'assistance sera limitée à 3 000 personnes ; de ce fait, un plus grand nombre de gens chercheront un emploi non déclaré, s'exposeront à l'exploitation, et pourraient encourir des risques accrus de détention.
- Plus de 200 réfugiés ne seront pas en mesure de régulariser leur statut et environ 50 réfugiés ne pourront bénéficier d'une représentation judiciaire, ce qui accroîtra les risques d'exploitation, de détention et d'expulsion.
- Quelque 1 800 personnes ne recevront pas d'aide dans le secteur de la santé primaire ; les soins de santé mentale seront réduits et le HCR n'offrira aucune aide pour des opérations salvatrices.
- Environ 600 enfants ne bénéficieront pas d'un appui suffisant dans le secteur de l'éducation, ce qui entraînera une hausse des taux de déscolarisation et d'abandon.
- Au moins 1 700 individus seront privés de formation liée aux moyens d'existence, ce qui prolongera leur dépendance et leurs difficultés.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Relations extérieures			
Relations avec les donateurs	102 075	0	102 075
Mobilisation des ressources	45 689	0	45 689
Partenariats	284 672	0	284 672
Information publique	200 075	0	200 075
Sous-total	632 511	0	632 511
Logistique et appui aux opérations			
Gestion de programme, coordination et appui	1 481 831	198 630	1 680 461
Sous-total	1 481 831	198 630	1 680 461
Appui central et régional			
Élaboration de la politique générale	9 403	0	9 403
Direction et gestion stratégiques globales	9 403	0	9 403
Appui et conseils en matière de protection	9 403	0	9 403
Relations avec les médias et affaires publiques	94 403	0	94 403
Relations interinstitutions et partenariats stratégiques	9 403	0	9 403
Création de capacités, développement des compétences et gestion des savoirs	9 403	0	9 403
Sous-total	141 416	0	141 416
Total	12 453 792	661 358	13 115 150
Budget 2010 révisé	13 433 142	232 382	13 665 524